

## Personnes en situation de handicap



Je me tiens à votre disposition afin de vous faciliter et de vous permettre l'accès à toutes les prestations. Les modalités et moyens nécessaires seront établis lors de nos échanges.

Des organismes permettent également de faire reconnaître votre handicap et peuvent vous accompagner dans vos démarches. Ainsi n'hésitez pas à vous rapprocher des organismes suivants :

ORGANISMES	MISSIONS
<p>CAP EMPLOI</p> <p><a href="http://www.capemploi(+n°dépt).fr">www.capemploi(+n°dépt).fr</a></p> <p>en Sarthe : 02 43 50 07 80</p>	<p>Les Cap emploi s'adressent aux personnes handicapées en recherche d'emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise.</p> <p><b>Services proposés aux personnes handicapées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil, l'information et le conseil en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.</li> <li>• L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé.</li> <li>• L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.</li> <li>• L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation.</li> <li>• Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche.</li> <li>• La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.</li> </ul> <p><b>Services proposés aux employeurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services conseils mobilisables.</li> <li>• L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.</li> <li>• L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle.</li> <li>• L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté.</li> <li>• La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats.</li> <li>• La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.</li> </ul>
<p>AGEFIPH</p> <p><a href="http://www.agefiph.fr">www.agefiph.fr</a></p> <p>0800 11 10 09</p> <p>Service et appel gratuit</p>	<p><b>Pour les employeurs, elle apporte des aides financières destinées à compenser le handicap, faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle pour accompagner la prise de fonction des personnes handicapées, dans les entreprises privées ;</li> <li>• Aides à l'alternance, contrats de professionnalisation et d'apprentissage, pour favoriser l'embauche des personnes handicapées en contrat en alternance ;</li> <li>• Aide au maintien dans l'emploi ;</li> <li>• Aide à la formation individuelle dans le cadre du maintien dans l'emploi ;</li> <li>• Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées ;</li> <li>• Aide à l'Emploi Travailleur Handicapé (AETH) définie à l'article L. 5213-11 du Code du travail.</li> </ul> <p><b>Pour les personnes handicapées, elle apporte des aides financières destinées à favoriser leur accès à l'emploi et leur autonomie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au parcours vers l'emploi pour soutenir les personnes handicapées dans leur parcours professionnel ;</li> <li>• Aide à la création d'activité ;</li> <li>• Aide à la formation individuelle dans le cadre d'un parcours vers l'emploi ;</li> <li>• Aide permettant de participer aux défraiements des stagiaires en Formations courtes (participation au financement des frais de transport, de restauration et de garde) ;</li> <li>• Aide technique : achats d'équipements spécifiques venant en compensation du handicap ;</li> <li>• Aide aux déplacements : aménagement du véhicule ainsi que des surcoûts de transport ;</li> <li>• Aide humaine : intervention d'un tiers permettant de réaliser un geste professionnel tels que preneur de notes, lecteur, soutien spécifique à la place de la personne handicapées ;</li> <li>• Aide aux déficients auditifs – Audioprothèse.</li> </ul>

<p>FIPHFP</p> <p><a href="http://www.fiphfp.fr">www.fiphfp.fr</a></p>	<p>Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP ) accompagne les employeurs publics dans la mise en oeuvre de politiques d'inclusion professionnelle.</p> <p><b>L'action du FIPHFP concerne les trois fonctions publiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fonction publique territoriale (communes, départements, régions...),</li> <li>• la fonction publique hospitalière,</li> <li>• la fonction publique d'Etat (ministères, CNRS , INRA ...).</li> </ul> <p><b>Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail ,</li> <li>• le recrutement,</li> <li>• la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,</li> <li>• le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap</li> </ul>
<p>POLE EMPLOI</p> <p><a href="http://www.pole-emploi.fr">www.pole-emploi.fr</a></p>	<p>Pôle Emploi accompagne de façon personnalisé chaque bénéficiaire en situation de handicap.</p>

### Liste de partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp



Depuis sa création, le 11 décembre 1991, COMETE France a initié dans des établissements ou services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR ), une prise en charge précoce de l'avenir professionnel des personnes handicapées hospitalisées. Cette démarche permet de les maintenir dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.



Créée par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 et le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006, l'école des hautes études en santé publique (EHESP ), établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel et « grand établissement » est sous la tutelle des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



CHEOPS , le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés représente le réseau des associations gestionnaires des Organismes de Placement Spécialisés, Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.



Créée en 1974, l'ANFH est une association paritaire devenue OPCA de la fonction publique hospitalière en 2007. Elle assure la gestion et la mutualisation des fonds versés au titre de la formation continue par l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents.



Le CNFPT un établissement public national au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 800 000 emplois répartis sur 230 métiers).



Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.